

Publié sur le site internet de la commune le .....

Le Maire

Frédéric VALLOS

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025-076

### Séance du 24 NOVEMBRE 2025

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 17
Qui ont pris part à la délibération	: 14
Date de la Convocation	: 14/11/2025
Convocation affichée et diffusée le	: 14/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

**PRESENTS :** M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, Mme GONZALEZ Sindy, M. GAY Richard, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément M. ROCHE Gilles et Mme SOUZY Eva.

#### ABSENT EXCUSE:

M. GROSSAT Gilles

#### POUVOIR :

Mme GENEVOIS Annie a donné pouvoir à Mme Marie-Claude HENRY

Madame Marie-Claude HENRY a été nommée secrétaire de séance.

#### Objet : Demande subvention : Les « Co 'pains du vieux four »

Suite à la création de l'association cette dernière sollicite une subvention pour couvrir les frais qu'elle a engagée pour son fonctionnement et les frais engendrés par ses prestations lors de diverses manifestations (Journées du Patrimoine, animation avec CCAS, Collège, brocante ASDCR,...

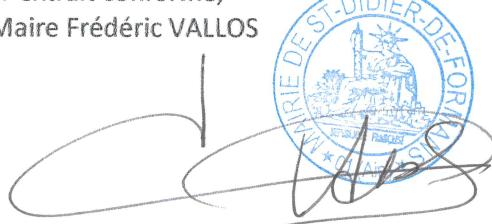
Proposition d'une subvention de 250 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité (moins les abstentions de Christophe HENRY, Marie-Claude HENRY, Daniel AKNIN et Sindy GONZALEZ membres ou responsables de l'association) après en avoir délibéré :

- Décide d'accorder une subvention de 250 € à l'association les « Co'pains du vieux four ».
- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise au Service de Gestion Comptable de Chatillon sur Chalaronne
- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Préfecture de l'Ain

Ainsi fait et délibéré le 24 novembre 2025

Pour extrait conforme,  
Le Maire Frédéric VALLOS



La secrétaire de séance  
Marie-Claude HENRY

